



**Nous contacter :**  
 Mairie de Fressines  
 29 route de Mougou  
 79 370 Fressines  
 Tél: 05 49 73 98 73  
 Fax: 05 49 73 98 74  
 mairie-fressines@wanadoo.fr  
 La mairie est ouverte tous les  
 après-midis de 13h30 à 17h30  
 du lundi au vendredi.

**Sommaire :**

Edito

Les décisions du Conseil Municipal

- Les décisions diverses
- Les tarifs applicables au 1er janvier 2015
- La commune recrute deux personnes pour l'école

À savoir

- Repas des aînés
- Les réunions du Conseil Municipal pour le premier semestre
- Le bulletin municipal, prochainement dans les boîtes aux lettres
- Résultat du Téléthon 2014
- Des conseils gratuits pour vos projets de construction
- Détecteurs de fumée : ils sont obligatoires à compter du 8 mars
- La Boîte à Melys : reprise de son activité

Vie associative

- Association des Commerçants et Artisans Fressinois
- ACCA : soirée choucroute
- Pétanque loisirs

**Vendredi 9 janvier à 19 h 00.**

**Edito**

Avant de tourner définitivement la page 2014, permettez-moi de revenir sur quelques temps forts de l'année écoulée. Après les élections municipales de mars, la nouvelle équipe a été installée et s'est immédiatement mise au travail. Deux dossiers ont été menés de pair : les aménagements de sécurité sur les routes départementales 5 et 7, puis un second dossier, non prévu, celui de l'ouverture d'une neuvième classe. Ouverture qui devenait nécessaire, dès la rentrée 2015, suite à une annonce faite à un conseil d'école en avril sur l'évolution des effectifs. Dans l'urgence, le conseil municipal s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de la période estivale pour travailler ce projet. À la Toussaint, nouveau comptage et là, surprise, les chiffres du mois d'avril ne sont pas confirmés. Compte tenu des départs, des arrivées et surtout des

naissances, les effectifs restent stables aux alentours de 210 élèves et ce sur les deux ou trois prochaines années. L'ouverture d'une classe n'étant plus nécessaire, le projet a été immédiatement stoppé. Ce contre temps est très regrettable, néanmoins le travail fait par vos élus a mis en évidence le fait que la capacité d'accueil de la cantine actuelle n'est plus compatible avec un effectif de plus de 200 repas servis par jour. Vos élus ont donc recentré le projet initial sur la construction d'une nouvelle cantine qui n'a cependant pas le même caractère d'urgence. A ce jour, trois gros dossiers sont sur la table : ce projet « cantine », les aménagements des D5 et D7 et enfin les aménagements en salle de réunion des annexes du secrétariat de mairie. Si l'ensemble est envisageable sur la mandature, des priorités sont à faire car tout ne se réalisera pas en 2015. En

fonction des demandes de subventions acceptées, vos élus feront un choix sur la chronologie des projets. Le plus urgent reste les aménagements de nos deux routes départementales. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la population est passée à 1552 habitants soit 81 de plus que l'année passée. Nous avons enregistré en 2014, 18 naissances, 6 mariages et 6 décès. Dans quelques jours, vous allez recevoir le bulletin municipal, vous y trouverez une présentation des services publics ainsi que les activités des différentes associations. Ces prochains jours vont être marqués par : le vendredi 9 janvier, la cérémonie des vœux et le samedi 24 janvier, le repas des aînés. Des évènements, des lieux d'échange pour bien débiter l'année. Que cette nouvelle année soit pour vous, votre famille et vos proches, une année de joie, de bonheur et de réalisation de vos

**Les décisions du Conseil Municipal**

**Les décisions diverses**

À la cours des précédentes réunions du conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

**Démission d'une élue :** lors de la séance du 12 novembre, le maire a donné lecture de la lettre de démission du conseil municipal de Mme Nadia PORTEAU pour raisons personnelles.

**Projet ouverture de la neuvième classe :** après un recomptage et au vu de l'évolution des effectifs, il n'y aura pas nécessité d'ouverture de classe pour les deux ou trois ans à venir. En conséquence, le conseil a immédiatement stoppé le projet initial pour le recentrer

sur un projet d'aménagement d'une nouvelle cantine.

**Aménagement de sécurité sur la D5 et la D7 :** les aménagements provisoires visant à réduire la vitesse sont en place sur toute la traversée de Bougouin depuis la mi novembre, ils y resteront encore quelques semaines. Comme pour la traversée de la Chesnaye, cette période d'observation permet au service de l'Etat, aux élus et aux riverains de se faire une première idée sur ce que pourrait être l'aménagement définitif. Pour compléter le dossier, vous pouvez faire part de vos observations, positives ou négatives. Les

## Les décisions du Conseil Municipal (suite)

### Les tarifs applicables au 1er janvier 2015

*110 € en été et 150 € en hiver, les tarifs sont à multiplier par deux pour les personnes domiciliées hors commune.*

**Salle des fêtes** : Les nouveaux tarifs par jour sont les suivants : 110 € en été et 150 € en hiver, **les tarifs sont à multiplier par deux pour les personnes domiciliées hors commune**. Pour les manifestations à but commercial le tarif est unique 380 € en été et 460 € en hiver.

La gratuité de la salle est maintenue pour les associations et les sections communales. Il est également possible de louer la salle à l'heure pour des réunions : 10 € sans le chauffage et 15 € avec le chauffage avec un maximum de 3 heures de location.

La caution pour toutes les locations est de 400 € pour un habitant de la commune et de 500 € pour un hors commune. Les habitants de Fressines ont également la possibilité de louer de la vaisselle (50

couverts) pour un montant de 30 €.

La période de chauffage est fixée du 1er octobre au 30 avril. Concernant les mois d'avril et d'octobre, il sera facturé le tarif été si le locataire ne souhaite pas bénéficier du chauffage.

**Les tarifs au cimetière** : à compter du 1er janvier 2015, les tarifs des concessions de terrains, cavurnes et des emplacements au columbarium au cimetière de Fressines sont les suivants :

Concessions de terrain les deux mètres carrés : perpétuelle 200 €, 50 ans 150 € et 30 ans 100 €.

Concession « cavurne » un mètre carré : perpétuelle 100 €, 50 ans 75 € et 30 ans 50 €.

Une case au columbarium : 50 ans 700 €, 30 ans 600 € et 15 ans 300 €.

### La commune recrute deux personnes pour l'école

**Suite à la fin des contrats de deux agents qui travaillaient à l'école, la commune relance un nouveau recrutement pour deux personnes en contrat aidé CUI**

**Premier poste, un agent pour l'entretien des locaux communaux, petit bricolage et surveillance.**

**Les conditions** : Contrat aidé CUI, durée de 1 an, à compter du 2 février 2015. La durée hebdomadaire de travail est de 22 heures (temps annualisé en partie).

**Lieu de travail** : Ecole Pierre Moinot de Fressines.

**Le poste** : Surveillance des élèves (cour d'école et garderie).

Entretien du matériel, des espaces verts et petit bricolage.

Entretien des locaux (bâtiments communaux, classes, dortoirs, sanitaires,...)

**Profil du candidat** : Expérience similaire souhaitée, apprécier le contact avec les enfants et le travail en équipe. Pouvoir être capable de prendre en charge des petits

bricolages de manière autonome.

**Deuxième poste, un agent pour le ménage, l'aide aux enfants et la surveillance.**

**Les conditions** : Contrat aidé CUI, durée de 1 an, à compter du 2 février 2015, la durée hebdomadaire de travail est de 22 heures (temps annualisé en partie).

**Lieu de travail** : Ecole Pierre Moinot de Fressines et ateliers municipaux.

**Le poste** : Surveillance des élèves (cantine, garderie et cour d'école), aide aux enfants pendant le repas à la cantine scolaire et à la sortie des classes, entretien des locaux (ménage des classes, dortoirs, sanitaires,...).

**Profil du candidat** : Avoir une expérience dans les domaines proposés, apprécier le contact avec les enfants et le travail en équipe, être autonome pour le ménage

**Pour ces deux postes, faire acte de candidature, lettre et curriculum vitae, auprès de la mairie, 29 route de Mougou 79370 Fressines avant le vendredi 16 janvier 2015.**

**Se renseigner auprès du secrétariat de**

*Pour ces deux postes, faire acte de candidature, lettre et curriculum vitae, auprès de la mairie, 29 route de Mougou 79370 Fressines avant le vendredi 16 janvier 2015.*

## A savoir

### Repas des aînés

Le repas communal pour les aînés aura lieu le samedi 24 janvier 2015 à partir de 12 h à la salle des fêtes. Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus sont invitées personnellement par courrier. Elles

sont priées de retourner le bulletin d'inscription pour le 7 janvier 2015 au plus tard. En cas de difficultés pour le déplacement, une solution peut être trouvée, merci de le signaler au secrétariat

### Les réunions du Conseil Municipal pour le premier semestre

Le conseil municipal a arrêté le calendrier des réunions pour le premier semestre. Ces réunions, au rythme d'une toutes les trois semaines, auront lieu les mardis 13 janvier, 3 et 24 février,

17 mars, 7 et 28 avril, 19 mai, 9 et 30 juin 2015.

Les réunions ont lieu à la mairie, salle du conseil, à 20 h 30. Toute personne peut y assister, les séances sont publiques.

## A savoir ( suite)

### Le bulletin municipal, prochainement dans les boîtes aux lettres

Le bulletin municipal 2015 sera dans les boîtes aux lettres le week-end du 10 au 11 janvier. Ce bulletin fait le bilan de l'année écoulée que ce soit au niveau de la commune, de l'intercommunalité ou du monde associatif. C'est surtout un recueil d'éléments quotidiens. Ce document, à conserver, complète le Fressines Infos, qui

lui, reprend l'actualité au fil des mois. Il est tiré à 730 exemplaires.

Comme l'année passée le bulletin prend de la couleur avec une couverture en quadrichromie. La mise en page et l'impression ont été confiées à ITALIC 79 de MELLE pour un coût de 2 184 € HT. Bonne lecture.

### Résultat du Téléthon 2014

Les festivités, dans le cadre du Téléthon 2014, le samedi 6 décembre, animations de l'après midi et loto le soir, ont permis de collecter une somme de 2 730,50 € contre une somme de 2 789,60 € l'année passée, soit une collecte en légère baisse de 59,10 €.

Cette somme a été remise à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies). Le comité d'organisation remercie tous les donateurs et les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette édition 2014.

### Des conseils gratuits pour vos projets de construction

Vous souhaitez construire, agrandir ou rénover ? Et vous êtes soucieux de la qualité de votre cadre de vie ? Faites appel au CAUE des Deux-Sèvres : le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Que votre projet concerne une habitation, un atelier ou un commerce, des architectes-conseillers vous apportent gratuitement des idées, des orientations et des conseils professionnels et désintéressés. Afin que l'entretien soit le plus efficace, prenez rendez-vous le plus tôt possible et venez avec tous les documents permettant de bien comprendre le projet (relevé du

cadastre, plan de situation, photos...) mais aussi avec vos croquis et vos envies !

Permanences : le 2ème vendredi matin du mois au Pays Mellois (2 place Bujault à Melle), au CAUE (15 rue de l'Hôtel-de-ville à Niort). Prenez rendez-vous auprès de Nathalie Babin au 05 49 28 06 28. Site Internet : [www.caue79.fr](http://www.caue79.fr). Le CAUE est un organisme départemental dont la mission est d'assurer la qualité architecturale des projets et leur bonne insertion dans le site environnant. Il est financé principalement par des recettes provenant d'une taxe départementale sur les permis de

### Détecteurs de fumée : ils sont obligatoires à compter du 8 mars

**Chaque année, les sapeurs-pompiers du département interviennent pour des incendies domestiques. En Deux-Sèvres, 2 à 4 décès et de très nombreux blessés sont à déplorer chaque année.**

#### Des conseils simples :

Faire vérifier les installations de chauffage une fois par an par un professionnel.

Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.

Dans les chambres, éteindre complètement les cigarettes, ne pas fumer au lit.

Vérifier l'état du tuyau de gaz tous les ans (date de péremption inscrite sur le tuyau)

Ne pas surcharger les prises électriques et disposer d'une installation électrique conforme.

Tenir les allumettes et briquets hors de portée des enfants.

Eloigner les produits inflammables des sources de chaleur (radiateurs, chauffages, cheminées, ampoules, plaques chauffantes et chauffages).

Pour être averti le plus rapidement possible lorsqu'un incendie se déclare, il faut s'équiper de **détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF)**.

**La loi ALUR modifiée du 26 mars 2014, et le décret du 10 janvier 2011 rendent obligatoire l'installation de détecteurs à compter du 8 mars 2015.**

**Installez un DAAF certifié NF EN 14604**, son coût : 10 à 20 €, la pose : 2 vis suffisent ou un adhésif double face (ne nécessite pas l'intervention d'un professionnel), où l'installer ? l'emplacement conseillé est le plafond.

### La boîte à Melys : reprise de son activité

Après un an de sommeil, LA BOITE A MELYS, organisateur évènementiel reprend son activité. Elle s'occupe du bon déroulement de vos festivités (repas de famille, anniversaire, baptême, mariage... dressage et présentation de vos tables,

décorations florales, personnalisation de vos thèmes, choix de vos traiteurs, animations et autres) . M. Deborde Richard, 4 rue des Talles, la Chesnaye 79370 Fressines :

tel : 06 79 79 14 20

Mail : [richard.deborde@orange.fr](mailto:richard.deborde@orange.fr)

38

C'est le montant en euros du procès verbal qui sera à payer pour toute infraction de dépôt d'ordures non autorisé sur le territoire de la commune, à partir du 1er janvier 2015.

Malgré de nombreuses mises en garde, des incivilités demeurent notamment aux alentours des points d'apports volontaires où l'on retrouve des choses qui n'ont rien à y faire : ferraille, ordures ménagères, déchets verts...

Le conseil municipal a demandé au Maire de sanctionner les infractions par un procès verbal.

Retrouvez votre journal et de nombreuses autres informations sur le site internet dédié à la commune à l'adresse suivante :

<http://www.fressines.net/>

## La vie associative

### Association des Commerçants et Artisans Fressinois

L'Association des Commerçants et Artisans Fressinois (ACAF) vous souhaite une bonne et heureuse année 2015. Si vous n'avez pas eu votre calendrier 2015 de l'ACAF ou le premier numéro de notre Flash ACAF, ils sont à votre disposition dans nos commerces.

L'année 2014 s'est achevée par le Marché de Noël où vous nous avez fait le plaisir de venir nombreux.

Voici les prochaines dates à retenir concernant nos différentes manifestations courant 2015 :

#### ACCA : soirée choucroute

L'ACCA organise une "soirée choucroute" le samedi 7 février à 20 h à la salle des fêtes. Réservations à faire avant le 1er février auprès de : C. Denepoux 06.82.93.29.71, C. Moreau 06.02.65.72.70

début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sortie de nos prochains « Flash Acaf ». Le jeudi 19 novembre rejoignez-nous à la salle des fêtes de Fressines afin de venir découvrir le Beaujolais nouveau 2015, seul, en famille ou entre amis. Vous pourrez y passer un agréable moment. Le marché de Noël 2015 se déroulera le dimanche 13 décembre à la salle des fêtes de Fressines.

A bientôt dans nos entreprises et commerces fressinois.

#### Pétanque loisirs

L'assemblée générale se déroulera le vendredi 16 janvier à 20h30 à la salle des fêtes. Toutes les personnes intéressées pour jouer à la pétanque sont conviées. A l'ordre du jour, préparation de la saison 2015.





L'équipe municipale vous souhaite  
une bonne année 2015  
et vous donne rendez-vous

**le vendredi 9 janvier 2015**  
**à 19 h**

à la salle des fêtes  
pour la présentation des vœux  
du maire  
à l'ensemble des habitants

—

Cérémonie suivie  
d'un apéritif dînatoire

